

Procès-verbal interne de la 42e séance du  
5 juin 1964 à 9 h. 30

---

Présidence: M. von Moos, président de la Confédération  
Absent: M. Tschudi  
Secrétaires: MM. Oser et Weber  
Clôture: 11 h. 15

---

Réélection des fonctionnaires. Projet d'arrêté

M. le Président de la Confédération demande si l'on ne pourrait pas atténuer la rigueur de la disposition (art. 6 de l'arrêté) qui ne permet de maintenir en activité un fonctionnaire qui a atteint la limite d'âge que s'il existe des "motifs impérieux".

M. Schaffner, pensant notamment aux mesures destinées à réduire la surchauffe économique, propose de se contenter des "motifs particuliers".

L'arrêté est adopté avec cette modification.

Etat des fonctions. Projet de message

M. le Président de la Confédération recommande de compléter par un renvoi à la Feuille fédérale et par l'indication de la date la mention du message cité à la page 4 et de supprimer le mot "unbefristet" à la page 8.

M. Wahlen signale qu'on a renoncé expressément à mentionner la fonction de "ministre-conseiller". Il suggère de ne pas compter les effectifs PTT dans la statistique du personnel de l'administration centrale, mais de les indiquer séparément (comme ceux des CFF).

Le Conseil approuve le message avec ces modifications.

Conférence internationale du travail

M. Schaffner assure qu'il sera veillé à ce que la liaison soit assurée entre la délégation et le département politique.

Mirage. Rapport Dänzer

M. Chaudet rappelle que le Conseil a décidé la distribution du rapport à la fin de cette semaine. Il est normal que le rapport soit remis aux conseillers fédéraux avant son envoi aux parlementaires. Il pourra ainsi être expédié après la séance.

M. le Président de la Confédération constate que le Conseil approuve cet envoi. Celui-ci a moins d'importance qu'avant, étant donné la tournure prise par les délibérations des groupes.

L'envoi immédiat aux parlementaires est ainsi décidé. La presse recevra le rapport lundi seulement.



Armée et foyer

M. Chaudet signale les interventions des conseillers nationaux Leu et Schuler à propos du cas Vögeli. Ces messieurs ont donné bien des détails sur la procédure et l'attitude prise par le département de justice et police dans sa proposition. Je n'ai pas voulu m'engager dans le débat, estimant que l'affaire ne concerne pas le parlement (M. Chaudet donne lecture de sa réponse). Je n'ai pas parlé de reproches à faire à Vögeli. M. Schuler ayant proposé de refuser l'approbation du chapitre, j'ai répondu en me disant prêt à soumettre au Conseil fédéral la question des renseignements à donner ou à ne pas donner. J'ai joué loyalement le jeu. Le refus provisoire de l'approbation aura pour conséquence que l'affaire ne reviendra que la 3<sup>e</sup> semaine devant le Conseil national et que le Conseil des Etats ne pourra ainsi pas s'occuper du chapitre "Armée et foyer" la semaine prochaine.

Il s'agit de savoir ce que je dois faire. L'attitude prise par le Conseil national peut avoir des conséquences très graves pour d'autres cas de ce genre.

M. le Président de la Confédération relève qu'il n'y a eu, de sa part, aucune divulgation de la proposition de son département. Il renseigne le Conseil sur l'entretien qu'il a eu avec M. Schuler et signale qu'il a recommandé à celui-ci de prendre contact avec M. Chaudet avant d'intervenir au Conseil national. M. Schuler n'avait pas parlé de sa proposition concernant le refus d'approbation.

M. Chaudet fait remarquer<sup>que</sup> ni M. Leu ni M. Schuler n'ont pris contact avec lui.

M. le Président de la Confédération dit qu'il a demandé à un de ses collaborateurs un exposé sur les conséquences d'un refus d'approbation d'un chapitre du rapport de gestion. L'exposé sera distribué. La question sera reprise lundi.

M. Schaffner constate qu'on est en présence d'une grave immixtion du parlement, contre laquelle il faut réagir énergiquement. Le Conseil fédéral a rendu, en l'occurrence, un jugement qui est soustrait au contrôle du parlement au même titre qu'un jugement du Tribunal fédéral. Il serait bon de traiter l'affaire dans les groupes. Le Conseil fédéral doit lutter pour sauvegarder sa dignité. Il ne faut pas qu'on puisse attaquer un département après l'autre. Le jugement que nous avons rendu n'est pas un acte de gestion. Il est aussi inadmissible que le parlement nous reproche notre comportement dans l'affaire Iklé.

M. Wahlen déclare partager la manière de voir de M. Schaffner. Le Conseil fédéral ne doit pas se laisser enlever les quelques rares possibilités qu'il a de renoncer aux services d'un fonctionnaire qui ne donne pas satisfaction. Nous devons adopter une attitude ferme. M. Chaudet devrait nous donner pour lundi son projet de nouvelle réponse à MM. Leu et Schuler.

M. Spühler exprime l'avis que le Conseil fédéral a bien jugé le cas Vögeli. Le refus d'approbation est une manifestation qui ne peut avoir de suite. Il ne faudrait pas rouvrir la discussion sur le chapitre non approuvé.

M. Bonvin dit l'étonnement que lui a causé l'indiscrétion concernant la proposition du département de justice et police. Le Conseil fédéral doit défendre sa position avec énergie. Ses jugements, comme ceux du Tribunal fédéral, ne sont pas soumis au contrôle de l'Assemblée fédérale. Le Conseil fédéral peut rarement prendre des mesures contre des fonctionnaires. Il doit s'efforcer de maintenir celles qu'il a pu prendre dans un cas donné.

M. Chaudet signale le rôle que la presse a joué en l'occurrence et la discrétion avec laquelle il s'est exprimé sur Vögeli après l'intervention des deux parlementaires.

M. Spühler trouve inadmissible qu'un chapitre du rapport de gestion reste bloqué pour un conseil parce que l'autre a refusé de l'approuver. Il nous faut avoir l'exposé dont a parlé M. le Président de la Confédération. Il ne faut pas considérer seulement la question des conséquences formelles de la non-approbation d'un chapitre du rapport de gestion. Il y a aussi celle des conséquences à tirer des critiques qu'implique cette non-approbation. Il faut se demander si le parlement a le droit de critiquer un jugement que le Conseil fédéral a rendu. Le chef du département de justice et police devrait être chargé de défendre la manière de voir du Conseil fédéral et de dire au Conseil national qu'il n'a pas le droit de refuser d'approuver la gestion parce qu'un jugement lui déplaît. Il y a ici un intérêt collectif de notre autorité collégiale et un principe de droit public qui sont en jeu.

M. le Président de la Confédération conclut qu'il importe de savoir ce que signifie exactement l'approbation de la gestion et qu'on doit se demander s'il ne suffirait pas, pour le Conseil fédéral, de prendre acte du refus d'approbation.

M. Bonvin estime, lui aussi, que le problème de la compétence devrait être traité devant le parlement. Ce devrait être par M. le Président de la Confédération.

L'échange de vues sera repris lundi.

#### Skolpje

M. Wahlen renseigne le Conseil sur la démarche faite par des milieux parlementaires (membres des commissions de gestion et des commissions des finances) pour amener le Conseil fédéral à demander un crédit supplémentaire pour parfaire le résultat de la collecte en faveur de Skolpje et obtenir ainsi un demi-million de francs au lieu des 200'000 francs qui ont été accordés. J'ai répondu que cela ne me paraissait pas possible mais que je soumettrai l'affaire au Conseil fédéral. Cela n'a pas empêché les commissions de décider elles-mêmes l'insertion du crédit supplémentaire dans la proposition à présenter aux chambres. A mon avis, le Conseil fédéral ne peut s'y opposer.

M. le Président de la Confédération constate que le Conseil fédéral partage cette manière de voir. M. Bonvin pense que le chef du département compétent devrait relever, devant le parlement, le caractère anormal de cette façon de procéder.

Service civil

Le Conseil engage un échange de vues sur la façon de traiter les nombreuses requêtes qu'il reçoit au sujet du service civil. Il est décidé que la question sera reprise au moment du débat sur le fond du problème.

Fêtes internationales de musique

Il est décidé de traiter lundi la question de la participation des conseillers fédéraux à la journée officielle.

Mirage

M. Spühler mentionne la lettre qu'il a reçue de la société suisse de radiodiffusion au sujet de trois émissions (Beromünster, Sottens, Monte Ceneri) à consacrer à la question du Mirage. Pour l'émission destinée à la Suisse allemande, on voudrait la participation d'un conseiller fédéral. Il conviendrait de refuser.

M. Chaudet est du même avis.

M. le Président de la Confédération constate que le Conseil estime qu'il faut refuser.

M. Schaffner est d'avis qu'il faudrait faire des remarques à la société de télévision au sujet du forum qu'on a cru devoir organiser sous les auspices d'un parti politique (indépendants).

M. Spühler conclut qu'il répondra à la société que le Conseil fédéral a pris acte de la lettre, qu'il estime que le débat doit se faire sans la participation d'un de ses membres et qu'il est étonné que la TV ait accepté de se mettre à disposition d'un parti lors de l'émission précédente.

M. Chaudet signale que MM. Moll et Käch participeront à la discussion publique prévue à Winterthour.

M. le Président de la Confédération mentionne la "Sternfahrt" qui se prépare à titre de manifestation et constate que les mesures à prendre relèvent des autorités bernoises.

M. Wahlen voudrait quelques éclaircissements sur la question d'un crédit transitoire à demander aux chambres pour le Mirage.

M. Bonvin mentionne qu'il a signalé, dans son groupe, les dommages qui résulteraient de l'interruption des travaux et de la rupture des contrats. Vu les dommages à craindre, la commission d'enquête qu'instituera le parlement devrait agir vite.

M. Chaudet donne quelques explications sur la difficulté qu'il y a à évaluer les répercussions financières d'un retard dont on ignore encore la durée. Il renseigne sur les essais qui peuvent continuer et sur les 71 millions d'engagements à prendre jusqu'en septembre. Il indique qu'il y a des livraisons qui peuvent être retardées et d'autres qui ne peuvent pas l'être. Il examinera quels sont les contrats dont l'exécution peut être différée sans causer la dislocation du programme.

M. Spühler voudrait qu'on renseigne le Conseil sur les sommes effectivement dépensées et sur les montants engagés.

M. Bonvin dit combien il est important de s'en tenir au crédit qui a été ouvert par le parlement. Les engagements respectent encore la limite. Il faudrait aviser les fournisseurs qu'ils

peuvent étaler les délais de livraison. Les groupes voudraient, semble-t-il, connaître la totalité des frais supplémentaires. Or cette totalité ne peut pas encore être déterminée. Il faut veiller à ce que nous ne soyons pas privés de l'argent nécessaire pour déterminer entièrement cette dépense supplémentaire.

M. Chaudet relève qu'il reste un montant à disposition pour un certain volume de travail et qu'il ne sera pas nécessaire de freiner les fournisseurs. Le crédit supplémentaire ne pourra être déterminé dans sa totalité qu'au milieu de 1965. En attendant, il faut se contenter d'appréciations. Je ne vois pas bien comment s'engagera le débat au Conseil national. Ce sera un débat de procédure mais qui portera aussi sur le fond. Il serait bon que le débat sur l'entrée en matière puisse avoir lieu et donner ainsi l'occasion de préciser certaines choses.

#### Routes nationales

M. Bonvin demande au Conseil s'il est d'accord que son département pousse l'étude du problème au financement des routes nationales dans le sens de la discussion qui a eu lieu.

M. Schaffner ne voit pas très bien quel est le sens de cette discussion qui a porté essentiellement sur des questions de procédure. Il faudrait engager d'abord un débat sur le fond (ampleur des travaux routiers et mode de financement). Le financement de la construction de logements peut nous causer les plus grandes difficultés. Nous faisons du faux fédéralisme avec nos routes nationales. Il faut discuter à fond avec les cantons. Il importe de mettre le peuple suisse devant certaines options. Les routes font partie du problème de financement.

M. Bonvin répond que les préoccupations du département des finances rejoignent les considérations de M. Schaffner. Nous cherchons à éviter que les routes nationales ne nous enlèvent les ressources dont nous avons besoin pour d'autres oeuvres.

Société de gymnastique de Berne. Championnats d'athlétisme  
(v. le procès-verbal des décisions).

\* \* \*